

ÉPARGNE HANDICAP DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE PAR VIREMENT BANCAIRE

Réf. Adhésion : _____

1 | JE SOUSSIGNÉ(E)

1 | ADHÉRENT(E) / ASSURÉ(E)

ÉTAT CIVIL

M. M^{me}

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ Dept.:

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACT

Tél. : _____

E-mail : _____

2 | JE SOUHAITE

Après avoir pris connaissance des modalités décrites dans la Notice d'information contractuelle (art.3.6) qui m'a été remise et du règlement des avances ci-dessous, demande :

DEMANDER UNE AVANCE DE _____ €

(Minimum 450€ dans la limite d'un montant maximum de 80 % du capital constitué au jour de l'octroi de l'avance)

DEMANDER UNE AVANCE DU MAXIMUM AUTORISÉ

EFFECTUER LE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

Par prélèvement automatique d'un montant de _____ €

à effet du : (report du plan de versements en cours ou joindre un relevé d'identité bancaire (RIB))

Périodicité : mensuelle (minimum 100€) trimestrielle (minimum 300€) semestrielle (minimum 600€) annuelle (minimum 1 200€)

Par chèque(s)

Documents à joindre :

- photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité
- Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'Adhérent (RIB)
Cette opération sera effectuée par virement bancaire.

3 | OPÉRATIONS DE SORTIE DE FONDS

Avance précoce = ou > 10 K€

Règlement de la prestation par virement vers l'étranger

Emprunteur différent du souscripteur ou prêteur établi à l'étranger

Rachat ou avance = ou > 150 K€ (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants. Le cumul s'apprécie par foyer fiscal)

PRÉCISER LE MOTIF DE L'OPÉRATION DE DÉSINVESTISSEMENT / DESTINATION DES FONDS

(ex : transmigrations patrimoniale, couverture de prêt, acquisition immobilière)

Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Règlement Général et signature en page 2 ▶▶▶

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, l'Adhérent(e) peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et d'Allianz, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse d'ASAC-FAPES figurant ci-dessus.

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris — SAS au capital social de 2 688 393€ — RCS Paris B421 040 544 — Enregistrée auprès de l'ORIAS n° 07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement — Service réclamation : 31 rue des colonnes du trône 75012 Paris - E : reclamation@asac-fapes.fr Tél : 01 44 67 25 90 numéro de téléphone non surtaxé — Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taibout - 75436 Paris Cedex 09..

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX AVANCES

Avenant n° 1999/1 aux conventions
Epargne Retraite (64000, 65200,66000) et Epargne Handicap (64100, 64102) à effet du 1/01/1999

Les avances, prêts consentis par l'Assureur à l'Adhérent titulaire du compte, sont obtenues pour un minimum de 450,00 € et un maximum égal à 80 % du capital acquis à la date de la demande (hors intérêts créditeurs de l'exercice en cours) sous réserve de laisser subsister au compte au moins 450,00 €. L'avance est demandée par l'Adhérent à ASAC-FAPES déléguataire de gestion. Elle est adressée à l'Adhérent, sous un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception du courrier.

FONCTIONNEMENT DU COMPTE D'AVANCE :

Le compte d'épargne de l'Adhérent, géré en actif cantonné, fonctionne sans aucun changement ; les intérêts attribués (intérêts bruts diminués des frais de gestion annuels) continuent d'être calculés sur le montant total, avance non déduite. L'avance étant consentie par l'Assureur sur son actif général, il est procédé à l'ouverture d'un compte séparé. Le taux d'intérêt annuel appliqué à ce compte est le **taux brut de l'année précédente** issu du Fonds Cantonné ASAC.

Les sommes avancées supportent des intérêts :

- à effet du **1^{er}** ou du **16** du mois précédant la mise à disposition des fonds,
- jusqu'à la fin de la quinzaine civile suivant la date de réception de chaque remboursement.

REMBOURSEMENT :

L'avance est une opération qui, par nature, doit faire l'objet d'un remboursement. Celui-ci s'effectue sans supporter à nouveau les frais sur versements. Les modalités de remboursement de l'avance et du paiement des intérêts sont librement déterminés entre les parties.

L'Adhérent peut, à tout moment, rembourser les avances et leurs intérêts :

- soit directement par chèque ou prélèvement automatique,
- soit par rachat partiel sur le compte d'épargne avec la fiscalité afférente aux opérations de retraits (cf. note fiscale).

Il doit nécessairement spécifier la nature de l'opération, lors de son règlement.

Au terme de chaque exercice, les intérêts non remboursés s'ajoutent aux sommes avancées pour la détermination des intérêts du nouvel exercice, selon le principe des intérêts composés.

ASAC-FAPES communique par écrit, le montant de l'avance restant dû et des intérêts correspondants, sur simple demande de l'Adhérent qui souhaite procéder au remboursement pour tout ou partie.

Allianz Vie, Société anonyme au capital de 643.054.425 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.
Allianz IARD, Société anonyme au capital de 938.787.416 euros 542 110 291 RCS Nanterre.
Entreprises régies par le Code des Assurances.
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défenses cedex

Toute avance consentie à l'Adhérent, non intégralement remboursée au moment de son décès, sera retenue sur le capital à verser au(x) bénéficiaire(x) ainsi que les intérêts s'y rattachant.

4 | SIGNATURE(S)

Fait à : _____, le :

Adhérent(e) /Assuré(e)

Représentant(s) légal(aux)

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, l'Adhérent(e) peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et d'Allianz, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse d'ASAC-FAPES figurant ci-dessus.

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris — SAS au capital social de 2 688 393€ — RCS Paris B421 040 544 — Enregistrée auprès de l'ORIAS n° 07 000 759 (www. orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement — Service réclamation : 31 rue des colonnes du trône 75012 Paris - E : reclamation@asac-fapes.fr Tél : 01 44 67 25 90 numéro de téléphone non surtaxé — Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09..

Fiche confidentielle de renseignements

Cette fiche est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Toutes les données présentes dans cette fiche doivent être renseignées L'absence de complétude donnera lieu à une instance ou un rejet.

N° du contrat / proposition :

Identification et situation professionnelle du client (à compléter obligatoirement)

Etat civil

Nom Nom de naissance

Prénom(s) Date de naissance

Lieu de naissance (pays) Nationalité

Adresse

Code postal Commune

Situation familiale : Célibataire Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens Autre (à préciser)

Situation professionnelle

Profession précise Secteur d'activité

Si retraité, dernière profession exercée Secteur d'activité

Si sans activité, dernière profession exercée Secteur d'activité

Personne Politiquement Exposée

Exercez-vous ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante (cf. verso) ?

OUI NON

Si OUI :

Quelle fonction exercez-vous ? Dans quel pays ?

Un membre direct de votre famille ou une personne connue pour vous être étroitement associée exerce t-elle ou a t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

OUI NON

Si OUI :

Identité de la personne Lien avec le souscripteur

Quelle fonction ? Dans quel pays ?

Pays de résidence fiscale France Autre (préciser)

FATCA : Etes-vous soumis à des obligations fiscales aux États-Unis ou êtes-vous citoyen américain ? OUI* NON

* Si OUI, veuillez joindre à la demande de souscription le formulaire W-9 complété et signé.

CRS : Etes-vous soumis à des obligations fiscales dans un autre pays ? OUI** NON

** Si OUI, veuillez nous communiquer le nom du (des) pays et le numéro fiscal correspondant (si le pays en communique un) :

Pays : N° NIF :

Pays : N° NIF :

Pièces justificatives d'identité en cours de validité à joindre au dossier (obligatoire)

Identité du souscripteur personne physique : Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Ou, sur dérogation : Carte d'invalidité ou Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (incapables majeurs) Livret de famille (incapables mineurs)

Identité du payeur ou emprunteur si différent du souscripteur : (Préciser l'identité de payeur ou de l'emprunteur, ainsi que le lien existant avec le souscripteur)

Si personne physique : Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Ou, sur dérogation : Carte d'invalidité ou Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (incapables majeurs) Livret de famille (incapables mineurs)

Si personne morale : Extrait Kbis < 3 mois **ET** Pièce d'identité du représentant légal de la personne morale

Profil financier (à compléter obligatoirement)

Revenus annuels nets du foyer fiscal (N-1)

- < à 25 000 € de 25 000 à 50 000 € de 50 000 à 75 000 € de 75 000 € à 100 000 € de 100 000 à 150 000 €
 Si > 150 000 €, préciser le montant des revenus

Estimation du patrimoine du foyer fiscal (N-1)

- < à 100 000 € de 100 000 à 300 000 € de 300 000 à 500 000 € de 500 000 € à 750 000 € de 750 000 à 1 000 000 €
 Si > 1 000 000 €, préciser le montant du patrimoine

Composition du patrimoine Patrimoine immobilier% Patrimoine financier% Patrimoine professionnel%
Quel pourcentage de votre patrimoine représente la somme à investir ?

Objectif de l'investissement

- Se constituer une épargne / valoriser son patrimoine Disposer de revenus complémentaires à court terme
 Disposer de revenus complémentaires à moyen terme Transmettre son patrimoine
 Autres (à préciser)

Opérations d'entrée de fonds

- Versement effectué par une Personne Politiquement Exposée
 Versement effectué par un résident fiscal étranger
 Payeur différent du souscripteur
 Versement provenant d'une donation dès le 1^{er} €
 Versement provenant d'un rapatriement d'avoirs détenus à l'étranger dès le 1^{er} €
 Versement provenant d'un gain aux jeux ou de la vente d'une œuvre d'art dès le 1^{er} €
 Versement provenant d'une vente immobilière = ou > 100 K€
 Versement = ou > 150 K€ (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants. Le cumul s'apprécie par foyer fiscal)
 Versement = ou > 50% du patrimoine global (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants)

Montant du versement

Origine des fonds : origine des fonds déclarative sauf pour les versements soumis à un examen approfondi (cf. cas cités ci-dessus) pour lesquels il convient de joindre au dossier les justificatifs d'origine des fonds (cf. liste des pièces acceptées au verso).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Donation | <input type="checkbox"/> Succession |
| <input type="checkbox"/> Rachat de contrat d'assurance vie | <input type="checkbox"/> Rachat de compte titres / PEA |
| <input type="checkbox"/> Gain aux jeux | <input type="checkbox"/> Distribution de dividendes |
| <input type="checkbox"/> Remboursement de CAT | <input type="checkbox"/> Accumulation d'épargne |
| <input type="checkbox"/> Vente d'un bien immobilier | <input type="checkbox"/> Cession de parts sociales |
| <input type="checkbox"/> Revenus professionnels exceptionnels (prime, bonus, intéressement...) | <input type="checkbox"/> Indemnités diverses (licenciement, divorce, invalidité) |
| <input type="checkbox"/> Remboursement de compte courant d'associé | <input type="checkbox"/> Vente d'œuvre d'art |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Préciser la nature et la date de la transaction à l'origine de l'épargne investie (ex : vente d'une pharmacie réalisée le jj/mm/aaaa, remboursement de compte courant d'associés effectué le jj/mm/aaaa) :

Opérations de sortie de fonds

- Renonciation = ou > 10 K€
- Avance précoce = ou > 10 K€
- Règlement de la prestation par virement vers l'étranger
- Emprunteur différent du souscripteur ou prêteur établi à l'étranger
- Rachat précoce = ou > 10 K€
- Rachat ou avance = ou > à 150 K€ (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants. Le cumul s'apprécie par foyer fiscal)

Préciser le motif de l'opération de désinvestissement / destination des fonds (ex : transmission patrimoniale, couverture de prêt, acquisition immobilière) :

Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Fait à _____, le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé » :

Identification du partenaire :

Code et cachet du Conseiller :

Signature du Conseiller :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons dans le cadre de la Lutte Anti-Blanchiment, de la loi du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et du Common Reporting Standard (CRS). Elles sont destinées aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et Code monétaire et financier). Pour cela, il vous suffit :

- d'adresser un courrier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), dans le cadre de la lutte anti-blanchiment,
- d'adresser un mail à informatiqueetliberte@allianz.fr ou un courrier à l'adresse Allianz – Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 Cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex dans le cadre du FATCA et du CRS. A cette même adresse, vous pouvez contacter le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation.

Liste et définition des Personnes Politiquement Exposées (Art R561-18)

1. Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative parmi les fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaire
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

2. Les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'une personne visée au 1 :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré.

3. Les personnes connues pour être étroitement associées à une personne visée au 1 :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne mentionnée au 1, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au 1
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne mentionnée au 1.

Liste des pièces justificatives

FAIT GÉNÉRATEUR	JUSTIFICATIFS ORIGINE DES FONDS	INFORMATIONS devant apparaître sur le justificatif	FLUX FINANCIER associé au fait générateur ⁽¹⁾
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> – Acte notarié de donation – Déclaration 2735 de don manuel (visé par l'administration fiscale) 	<ul style="list-style-type: none"> – Identité des donateur et donataire – Lien de parenté existant entre donateur et donataire – Nature de la donation – Date de la donation – Montant de la donation 	Relevé de compte bancaire du donataire faisant apparaître le crédit des fonds correspondant au montant de la donation
SUCCESSION	<ul style="list-style-type: none"> – Cerfa 2705 de déclaration de succession tamponné par le notaire – A défaut, l'acte/attestation notarié de succession tamponné par le notaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Date du décès – Identité de la personne décédée – Identité du bénéficiaire/héritier – Montant perçu par le bénéficiaire/héritier 	Relevé de compte bancaire du bénéficiaire faisant apparaître le règlement de la part de succession lui revenant
RACHAT DE CONTRAT ASSURANCE VIE	<ul style="list-style-type: none"> – Avenant de rachat du contrat d'assurance vie – A défaut, lorsque l'avenant n'est pas encore émis, le relevé de situation du contrat racheté au 31/12/N-1 + demande de rachat 	<ul style="list-style-type: none"> – Nom de la compagnie d'assurance dépositaire du contrat – N° du contrat – Date de souscription – Montant du rachat – Identité du bénéficiaire 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le crédit des fonds issus du rachat (libellé du virement comportant le nom de la compagnie d'assurance)
VENTE IMMOBILIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> – Acte de vente signé par les intervenants – A défaut, l'attestation notariée de cession immobilière – En présence de plusieurs vendeurs, le décompte vendeur 	<ul style="list-style-type: none"> – Date de la vente – Objet de la vente – Prix de la vente – Identité de l'acquéreur et du ou des vendeur(s) 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement de la SCP correspondant au prix de cession
CESSION DE PARTS SOCIALES	<ul style="list-style-type: none"> – Acte de cession de parts sociales signé par les intervenants et visé par l'administration fiscale – A défaut, le CERFA 2759 de cession de droits sociaux signé par les intervenants et visé par l'administration fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> – Nature et date de la cession – Nom et n° Siret de la société vendue – Prix de la vente – Identité de l'acquéreur et du ou des vendeur(s) 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le paiement du prix de cession des parts sociales
REVENUS PROFESSIONNELS EXCEPTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> – Fiche de paie sur laquelle apparaît le versement de la prime, du bonus, de l'intéressement, de la participation – Justificatif de levée d'option 	<ul style="list-style-type: none"> – Date et montant des revenus exceptionnels – Identité du bénéficiaire de ces revenus exceptionnels 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement correspondant aux revenus reçus

⁽¹⁾ **Point de vigilance** : ce flux financier pourra être à compléter par des relevés bancaires intermédiaires en fonction du temps écoulé entre la date du fait générateur et l'investissement sur le contrat d'assurance vie.

Liste des pièces justificatives

FAIT GÉNÉRATEUR	JUSTIFICATIFS ORIGINE DES FONDS	INFORMATIONS devant apparaître sur le justificatif	FLUX FINANCIER associé au fait générateur ⁽¹⁾
INDEMNITÉS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"> – Indemnité transactionnelle de licenciement : protocole transactionnel ou fiche de paye faisant apparaître l'indemnité de licenciement – Indemnité de divorce : la convention de divorce par consentement mutuel + l'attestation de dépôt au rang des minutes du notaire OU le jugement de divorce homologuant la convention de divorce – Indemnité d'invalidité : transaction signée entre les parties, OU courrier de la compagnie d'assurance confirmant le montant perçu au titre de l'indemnité, ou jugement du tribunal 	<ul style="list-style-type: none"> – Date et montant de l'indemnité – Identité du bénéficiaire de l'indemnité 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement ou la remise du chèque correspondant au montant de l'indemnité perçue
REMBOURSEMENT DE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ	<ul style="list-style-type: none"> – PV d'assemblée générale autorisant le remboursement de compte courant d'associé ET le dernier bilan financier de la société permettant de constater l'existence du CCA – A défaut, une attestation de l'expert-comptable 	<ul style="list-style-type: none"> – Date du remboursement du compte courant d'associé – Nom de la société détentrice du CCA – Identité du bénéficiaire – Montant revenant au bénéficiaire 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement correspondant au remboursement du CCA (point d'attention sur le libellé du virement - identité de la société émettrice du règlement)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> – PV d'assemblée générale autorisant la distribution de dividendes – A défaut, une attestation de l'expert-comptable 	<ul style="list-style-type: none"> – Date de la distribution de dividendes – Nom de la société distribuant les dividendes – Identité du bénéficiaire – Montant revenant au bénéficiaire 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement correspondant au paiement des dividendes (libellé du virement comprenant le nom de la société émettrice du règlement)
GAINS AUX JEUX	<ul style="list-style-type: none"> – Copie du chèque de la Française des Jeux, du PMU ou autre opérateur agréé 	<ul style="list-style-type: none"> – Nom de l'organisme de jeu – Identité du gagnant – Date et montant du gain aux jeux 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le virement ou l'encaissement du chèque correspondant au paiement des gains
VENTE D'ŒUVRE D'ART	<p>Vente par l'intermédiaire d'une maison de vente :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Facture ou attestation de vente émise par la maison de vente <p>Vente de gré à gré :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat de vente signé des 2 parties + acte de propriété de l'œuvre précisant la date d'acquisition par le vendeur – A défaut, la facture de vente <p>Dans les 2 cas précités, si la cession est > à 5000€, l'acte de cession devra être accompagné du CERFA 10251*15 visé par l'administration fiscale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Date de la vente – Identité de l'acquéreur et du vendeur – Nom de l'œuvre et identité de l'artiste – Prix de cession 	Relevé de compte bancaire faisant apparaître le paiement du prix de la vente
ACCUMULATION D'ÉPARGNE	<ul style="list-style-type: none"> – Dernier avis d'imposition ET – Dernier bulletin de salaire ET – Relevés de compte sur 6 derniers mois 		
REMBOURSEMENT DE CAT	<ul style="list-style-type: none"> – Bulletin de souscription du CAT. A défaut, le relevé bancaire permettant de constater la souscription du CAT – ET Avenant de remboursement de CAT – A défaut, le relevé de compte permettant de constater le remboursement du CAT 	<ul style="list-style-type: none"> – Numéro du CAT – Identité du souscripteur du CAT – Date de souscription du CAT – Montant du remboursement du CAT 	Relevé de compte bancaire permettant de constater le remboursement du CAT
RACHAT COMPTE TITRES / PEA	Relevé de portefeuille faisant apparaître le rachat des titres	<ul style="list-style-type: none"> – Numéro du compte titre – Identité du souscripteur – Date d'ouverture / durée de détention des titres – Montant du rachat des titres 	Relevé de compte bancaire permettant de constater le crédit des fonds relatif au rachat des titres

⁽¹⁾ **Point de vigilance :** ce flux financier pourra être à compléter par des relevés bancaires intermédiaires en fonction du temps écoulé entre la date du fait générateur et l'investissement sur le contrat d'assurance vie.